



Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT

ASCOMETAL en redressement judiciaire : Semaine décisive, la responsabilité du Gouvernement est engagée !

Pour la troisième fois en 10 ans, le Groupe ASCOMETAL (1200 emplois directs en France) a été placé en redressement judiciaire le 27 mars dernier par le tribunal de commerce de Strasbourg !

ASCOMETAL, ce sont nos aciers spéciaux dans le pays, avec trois gros bassins d'emplois : Hagondange, Fos sur Mer et Dunkerque. Ces aciers dits « spéciaux », de haute technologie, fournissent en pièces de sécurité les marchés des transports (Auto, Poids-Lourds, Aéronautique, Ferroviaire), de la mécanique, du roulement, de l'énergie (pétrole et gaz, nucléaire, renouvelable), et de la défense.

Autrement dit des aciers stratégiques, essentiels pour toute notre industrie. Mais aussi des aciers « verts », vertueux sur un plan environnemental, élaborés à partir d'aciéries électriques alimentées par la ferraille, faiblement émettrices de CO2.

Si ASCOMETAL venait à couler, plusieurs filières industrielles seraient concernées. L'impact économique et social serait considérable dans les bassins d'emplois cités plus haut.

A ce jour, quelques heures après la date limite de dépôt des offres de reprise du 27 mai et à 48 heures du jugement au tribunal de Strasbourg, c'est l'inconnue totale pour le « cluster auto » du groupe : Hagondange (Moselle), Custines (Meurthe-et-Moselle), Le Marais (Loire), le Centre de recherche CREAS à Hagondange, ainsi qu'Ascometal France Holding à Hagondange, soit un total de 650 salariés en CDI, ainsi qu'environ une centaine d'intérimaires, sans compter la multitude de sous-traitants et d'emplois induits.

La transaction avec le candidat italien VENETE (projet de reprise élaboré depuis des mois et qui nous paraît cohérent) bloque pour une question de prise en charge du désamiantage de toitures et de dépoussiérage sur le site d'Hagondange, estimée à 11 millions d'euros.

Pour la CGT, si ce sujet doit effectivement être traité, il serait incompréhensible qu'il devienne l'argument de l'échec d'un projet industriel de reprise.

Les perspectives pour le site dunkerquois ne sont, là non plus, pas rassurantes, dans la mesure où le candidat espagnol à la reprise SIDENOR confirme sa volonté de réduire les emplois, au risque de perdre des savoir-faire et de dégrader les conditions de travail. L'offre de l'italien MARCEGAGLIA sur le site de Fos Sur Mer est plutôt bien accueillie par l'intersyndicale, mais des zones d'ombre demeurent sur la phase de transition du projet industriel, qui appellent à la plus grande vigilance.

Depuis quelques semaines, l'ensemble des syndicats CGT d'ASCOMETAL, et la FTM-CGT, échangent avec le cabinet du ministère pour poser les enjeux et revendiquer des mesures politiques concrètes pour sécuriser les sites et les emplois du groupe à savoir :

- Une prise de participation de l'Etat au capital des potentiels repreneurs, afin de faciliter les investissements et d'être coacteur de la stratégie industrielle (recommandation faite à l'Etat par la commission d'enquête parlementaire sur l'acier de 2013).
- Rassurer les salariés en annonçant clairement la prise de contrôle de l'Etat pour éviter la liquidation judiciaire, en cas de carence de projet de reprise. La nationalisation temporaire se justifierait par l'enjeu de souveraineté industrielle, à l'heure des discours de relance de l'industrie et de relocalisations.

Les salariés du site d'Hagondange sont en grève depuis plusieurs jours. Ils seront réunis vendredi 31 Mai à 12H devant le site, à l'occasion d'un grand rassemblement élargi aux métallos du territoire. Nous y réaffirmerons la responsabilité de l'Etat, quant au devenir d'ASCOMETAL dans son ensemble et plus globalement de la filière sidérurgique.

Montreuil, le 29 Mai 2024

Contact Presse :
Philippe VERBEKE
0623402799